UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T M.1045

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(05/96)

MAINTENANCE:
CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS

ÉCHANGE PRÉLIMINAIRE D'INFORMATIONS POUR LA FOURNITURE DE CIRCUITS LOUÉS ET DE SYSTÈMES DE TRANSMISSION DE DONNÉES INTERNATIONAUX

Recommandation UIT-T M.1045

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1er-12 mars 1993).

La Recommandation révisée UIT-T M.1045, que l'on doit à la Commission d'études 4 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 12 mai 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation M.1045

ÉCHANGE PRÉLIMINAIRE D'INFORMATIONS POUR LA FOURNITURE DE CIRCUITS LOUÉS ET DE SYSTEMES DE TRANSMISSION DE DONNEES INTERNATIONAUX

(Genève, 1980; révisée en 1984, 1988, 1993 et 1996)

Etant donné la nécessité d'assurer une coordination et une coopération étroites entre les Administrations pendant la période de fourniture et de réglage de circuits internationaux loués et de systèmes internationaux de transmission de données, et vu l'importance que les Administrations attachent à ces circuits, il est essentiel que les services appropriés de ces Administrations procèdent à un échange de renseignements le plus tôt possible après que le locataire éventuel à l'une des extrémités a demandé qu'un circuit loué soit mis à sa disposition.

Cet échange préliminaire de renseignements, pour lequel on doit de préférence utiliser le télex (ou, par accord bilatéral, une autre forme d'échange de renseignements telle que la télécopie ou le courrier électronique), devrait comprendre:

a) les noms et adresses du locataire aux deux extrémités du circuit;

b) les caractéristiques du circuit (par exemple: Recommandation M.1020 [1]);

c) les numéros de téléphone et de télex des points de contact qui, dans chaque Administration, doivent discuter et convenir:

   – de la date et de l'heure du réglage d'ensemble,

   – de la date à laquelle le circuit sera prêt pour le service (RFS) (*ready-for-service*);

d) toutes les considérations spéciales éventuellement applicables, par exemple les restrictions d'accès aux locaux du locataire, le type de service à assurer et l'emplacement, le cas échéant, des égaliseurs nécessaires;

e) les propositions concernant:

   – la désignation du circuit (conformément à l'article 3/M.1400 [2]) et les informations complémentaires contenues dans la liste des «informations associées» telle que définie à l'article 4/M.1400,

   – la station directrice et la station sous-directrice,

   – la date et l'heure du réglage d'ensemble,

   – la date et l'heure auxquelles le circuit sera prêt pour le service.

Pour éviter tout retard, il peut être utile de procéder au minimum, dès réception de la demande, à un premier envoi à l'Administration distante de l'information contenue dans les points 1 à 5 de l'Annexe A pour autant qu'elle soit disponible à ce moment. L'Administration distante, à la réception de ce message, devra confirmer ou infirmer, après consultation du locataire de son extrémité (si nécessaire), la demande de liaison.

La responsabilité des renseignements ci-dessus peut incomber à une ou à plusieurs sources au sein d'un pays donné.

Il est particulièrement important, pour que le personnel nécessaire soit disponible et que les diverses mesures voulues puissent être prises, que les Administrations intéressées fixent rapidement la date à laquelle le circuit sera prêt à entrer en service ainsi que la date et l'heure de son réglage d'ensemble. A cette fin, ainsi que pour d'autres raisons, il est indispensable de toujours indiquer les points de contact (voir les rubriques 8 et 9 de l'Annexe A). Il faut prévoir un intervalle suffisant entre le réglage des sections nationale et internationale, la date de réglage d'ensemble du circuit et la date à laquelle le circuit sera prêt pour le service afin que cette dernière puisse être respectée au cas où le premier essai de réglage d'ensemble du circuit échouerait et où il faudrait convenir d'une autre date et d'une autre heure pour un deuxième essai. Si les Administrations, au moment de l'échange préliminaire de renseignements, ne sont pas en mesure de s'entendre sur la date à laquelle le circuit sera prêt pour le service ou sur celle de son réglage d'ensemble, il conviendra que ces questions soient discutées et réglées au plus tôt entre les deux points de contact.

L'Annexe B donne une liste analogue des rubriques pouvant être utilisées pour l'échange de renseignements aux fins de la mise en service d'un système international de transmission de données.

L'Annexe C donne l'exemple d'un message confirmant une demande de nouveau circuit international loué, la demande ayant été adressée à l'aide de la liste de rubriques reproduite dans l'Annexe A.

L'Annexe D précise les renseignements que l'on peut faire figurer dans les champs des rubriques de la Recommandation M.1045 pour la fourniture de circuits internationaux loués et de systèmes internationaux de transmission de données.

Annexe A

Rubriques à utiliser pour les messages concernant la fourniture d'un nouveau circuit international loué

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

ADMINISTRATION/COMPAGNIE D'EXPLOITATION DATE:

N° DE RÉFÉRENCE:

AVONS REÇU COMMANDE POUR FOURNIR NOUVEAU CIRCUIT INTERNATIONAL LOUÉ COMME SUIT:

1 LOCATAIRE EXTRÉMITÉ LOCALE:

2 LOCATAIRE DISTANT:

3a) DATE ET HEURE OÙ LE CIRCUIT SERA PRÊT À ENTRER EN SERVICE:

3b) DATE DE DÉCONNEXION (SI NÉCESSAIRE):

PROPOSONS CE QUI SUIT:

4 DÉSIGNATION:

5 INFORMATION CONNEXE (VOIR REC. M.1400)

RI	1	URGENCE DU RÉTABLISSEMENT	1 _____ ;	
RI	2	PAYS TERMINAUX	2 _____ ;	_____ ;
RI	3	NOMS DES EXPLOITANTS	3 _____ ;	_____ ;
RI	4	STATIONS DIRECTRICE ET SOUS-DIRECTRICES	4 CS :	_____ ;
		SCS1: _____ ;		
		SCS2: _____ ;		
RI	5	POINTS DE SIGNALISATION DES DÉRANGEMENTS	5 _____ ;	
RI	6	ROUTAGE (TRAJET PRINCIPAL)	6 _____ ;	
RI	7	ASSOCIATION	7 _____ ;	
RI	8	INFORMATION SUR LES ÉQUIPEMENTS	8 _____ ;	
RI	9	UTILISATION	9 _____ ;	
RI	10	INFORMATION SUR LE SUPPORT DE TRANSMISSION	10 _____ ;	
RI	11	COMPOSITION DE LA TRANSMISSION	11 _____ ;	
RI	12	LARGEUR DE BANDE OU DÉBIT BINAIRE	12 _____ ;	
RI	13	INFORMATION SUR LA SIGNALISATION	13 _____ ;	
RI	14	RECOMMANDATION PERTINENTE	14 _____ ;	

6 INTERFACE NÉCESSAIRE POUR:

LE LOCATAIRE DE L'EXTRÉMITÉ LOCALE:

LE LOCATAIRE DISTANT:

VEUILLEZ NOTER CE QUI SUIT:

7 DATE ET HEURE DU RÉGLAGE D'ENSEMBLE: SECTION INTERNATIONALE:

DE BOUT EN BOUT:

8 POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR DISCUSSION/FIXATION DATES RÉGLAGE:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

9 POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR DISCUSSION/FIXATION DATE CIRCUIT PRÊT À ENTRER EN SERVICE:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

10 POINT DE CONTACT TECHNIQUE POUR MISE EN SERVICE DU CIRCUIT:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

11 POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR DISCUSSION/FIXATION ROUTAGE RÉSEAU:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

12 HEURES D'ACCÈS AUX LOCAUX DU LOCATAIRE EXTRÉMITÉ LOCALE:

DU LOCATAIRE DISTANT:

13 OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES:

ATTENDONS VOS COMMENTAIRES, SALUTATIONS

Annexe B

Rubriques à utiliser pour les messages concernant la fourniture d'un nouveau système international de transmission de données

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

ADMINISTRATION/COMPAGNIE D'EXPLOITATION DATE:

N° DE RÉFÉRENCE:

AVONS REÇU COMMANDE POUR FOURNIR NOUVEAU SYSTÈME INTERNATIONAL DE TRANSMISSION DE DONNÉES COMME SUIT:

1 POINT D'ARRIVÉE EXTRÉMITÉ LOCALE:

2 POINT D'ARRIVÉE DISTANT:

3a) DATE ET HEURE OÙ LE SYSTÈME SERA PRÊT À ENTRER EN SERVICE:

3b) DATE DE DÉCONNEXION (SI NÉCESSAIRE):

PROPOSONS CE QUI SUIT:

4 DÉSIGNATION:

5 INFORMATION CONNEXE (VOIR REC. M.1400)

RI	1	URGENCE DU RÉTABLISSEMENT	1 _____ ;
RI	2	PAYS TERMINAUX	2 _____ ; _____ ;
RI	3	NOMS DES EXPLOITANTS	3 _____ ; _____ ;
RI	4	STATIONS DIRECTRICE ET SOUS-DIRECTRICES	4 CS : _____ ;
		SCS1: _____ ;	
		SCS2: _____ ;	
RI	5	POINTS DE SIGNALISATION DES DÉRANGEMENTS	5 _____ ;
RI	6	ROUTAGE (TRAJET PRINCIPAL)	6 _____ ;
RI	7	ASSOCIATION	7 _____ ;
RI	8	INFORMATION SUR LES ÉQUIPEMENTS	8 _____ ;
RI	9	UTILISATION	9 _____ ;
RI	10	INFORMATION SUR LE SUPPORT DE TRANSMISSION	10 _____ ;
RI	11	COMPOSITION DE LA TRANSMISSION	11 _____ ;
RI	12	LARGEUR DE BANDE OU DÉBIT BINAIRE	12 _____ ;
RI	13	OCCUPATION	13 _____ ;

6 TYPE DE CONTRÔLE DE QUALITÉ DE SERVICE:

VEUILLEZ NOTER CE QUI SUIT:

7 DATE ET HEURE DU RÉGLAGE D'ENSEMBLE:

8 POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR DISCUSSION/FIXATION DATES RÉGLAGE:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

9 POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR DISCUSSION/FIXATION DATE SYSTÈME PRÊT À ENTRER EN SERVICE:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

10 POINT DE CONTACT TECHNIQUE POUR MISE EN SERVICE DU SYSTÈME:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

11 POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR DISCUSSION/FIXATION ROUTAGE RÉSEAU:

TÉLÉPHONE: TÉLEX: FAX:

12 OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES:

ATTENDONS VOS COMMENTAIRES, SALUTATIONS

Annexe C

Message réponse type

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

TELEGLOBE CANADA À NETWORK CONTROL DIVISION (LONDRES)

24/03/1700 G/DOC/2/KH

NOUVEAU CIRCUIT LOUÉ POUR AB SMITH & CO

VOTRE RÉFÉRENCE 0721030G/IN3.2.2.1/LB

1 À 2 PRIS BONNE NOTE

3 À 5, 7 D'ACCORD

6, 8 À 12 PRIS BONNE NOTE, NOTRE POINT DE CONTACT:

TÉLÉPHONE +1514 281 5328

TÉLEX 9100 TGLOBE CA

SALUTATIONS

Annexe D

(Cette annexe fait partie intégrante de la présente Recommandation)

La présente annexe précise les renseignements que l'on peut faire figurer dans les champs appropriés de la présente Recommandation pour les systèmes internationaux de transmission de données ainsi que pour les circuits internationaux loués. Les renseignements donnés dans chacun des champs sont facultatifs et les Administrations/compagnies d'exploitation peuvent décider de ne pas utiliser tous les champs dans les messages qu'elles envoient.

Annexe A: rubriques à utiliser pour les messages concernant la fourniture d'un nouveau circuit international loué

1 **Locataire extrémité locale** – Ce champ doit indiquer les nom, adresse et numéro de téléphone/télécopie du locataire du circuit dans le pays d'origine qui en a passé commande.

Il est recommandé d'inclure des précisions sur la personne à contacter pour les points de terminaison de circuit et la personne à contacter responsable de la fourniture des circuits, s'il ne s'agit pas de la même personne.

2 **Locataire distant** – Ce champ doit indiquer les nom, adresse et numéro de téléphone/télécopie du locataire du circuit dans le pays de destination.

Il est recommandé de faire figurer dans ce champ les coordonnées précises du point d'arrivée du circuit ainsi que celles de la personne représentant le client qui a passé la commande du circuit, si celles-ci sont différentes.

3a) **Date et heure où le circuit sera prêt à entrer en service** – L'Administration/la compagnie d'exploitation d'origine proposera une date et/ou une heure où le circuit sera prêt à entrer en service. L'Administration/la compagnie d'exploitation de destination acceptera ces date et heure ou en proposera d'autres.

3b) **Date de déconnexion (si nécessaire)** – Ce champ est utilisé pour indiquer la date de déconnexion proposée lorsqu'il est nécessaire de cesser l'exploitation d'un circuit ou de démonter un circuit temporaire.

4 **Désignation** – L'expéditeur du message M.1045 doit proposer une désignation à l'autre Administration/compagnie d'exploitation. Cette désignation doit être entièrement conforme aux procédures d'identification des circuits décrites dans la Recommandation M.1400.

5 **Information connexe** – Les renseignements que l'on peut faire figurer dans les champs d'information connexe sont indiqués dans la Recommandation M.1400.

6 **Interface nécessaire pour: le locataire de l'extrémité locale/le locataire distant** – Ce champ peut être utilisé pour présenter les besoins du locataire en termes d'interface sur chaque site de terminal. Il est recommandé à l'utilisateur d'y indiquer également les caractéristiques physiques/électriques de l'interface, par exemple V.24, X.24, V.10, V.11, etc.

7 **Date et heure du réglage d'ensemble: section internationale/de bout en bout** – L'Administration/la compagnie d'exploitation d'origine indiquera à l'Administration/la compagnie d'exploitation de destination les date et heure proposées pour les essais sur la section internationale et de bout en bout.

8, 9, 11 **Contacts avec l'Administration** – Ce champ peut préciser les personnes à consulter au sein de la compagnie d'origine, au sujet notamment des dates de réglage ou d'entrée en service du circuit ou encore de question de routage dans le réseau. Les coordonnées précises de ces personnes devraient comporter un nom et un numéro de téléphone.

10 **Contact technique** – Personne à consulter au sujet de questions techniques telles que les essais du circuit. Les coordonnées précises de cette personne devraient comporter un nom et un numéro de téléphone.

12 **Heures d'accès aux locaux du locataire** – Ce champ indique les heures auxquelles l'Administration/la compagnie d'exploitation peut avoir accès aux locaux des abonnés pour procéder à tout essai nécessaire.

13 **Observations complémentaires** – Outre qu'on peut y faire figurer d'autres renseignements propres à une Administration/compagnie d'exploitation, ce champ donne le supplément d'information nécessaire au réglage et à la maintenance du circuit. Il peut par exemple préciser l'exploitation chargée de la coordination en cas d'utilisation du service à *guichet unique*, les garanties de service offertes aux abonnés, etc.

Annexe B: rubriques à utiliser pour les messages concernant la fourniture d'un nouveau système international de transmission de données

1 **Point d'arrivée extrémité locale** – Ce champ doit indiquer le point d'arrivée du système international de transmission de données dans le pays d'origine.

2 **Point d'arrivée distant** – Ce champ doit indiquer le point d'arrivée du système international de transmission de données dans le pays de destination.

3a) **Date et heure où le système sera prêt à entrer en service** – L'Administration/la compagnie d'exploitation d'origine proposera une date et/ou heure où le système sera prêt à entrer en service. L'Administration/la compagnie d'exploitation de destination acceptera ces date et heure ou en proposera d'autres.

3b) **Date de déconnexion (si nécessaire)** – Ce champ est utilisé pour indiquer la date de déconnexion proposée lorsqu'il est nécessaire de cesser l'exploitation d'un système international de transmission de données ou de démonter un système international de transmission de données temporaire.

4 **Désignation** – L'expéditeur du message M.1045 doit proposer une désignation à l'autre Administration/compagnie d'exploitation. Cette désignation doit être entièrement conforme aux procédures d'identification des circuits décrites dans la Recommandation M.1400.

5 **Information connexe** – Les renseignements que l'on peut faire figurer dans les champs d'information connexe sont indiqués dans la Recommandation M.1400.

6 **Type de surveillance en service** – Ce champ peut être utilisé pour indiquer le type de surveillance en service appliqué (le cas échéant) sur le système international de transmission de données. Un exemple de type de surveillance en service applicable est le contrôle de redondance cyclique CRC4.

7 **Date et heure du réglage d'ensemble** – L'Administration/la compagnie d'exploitation d'origine indiquera à l'Administration/la compagnie d'exploitation de destination les dates proposées pour l'essai international.

8, 9, 11 **Contacts avec l'Administration** – Ce champ peut préciser les personnes à consulter au sein de la compagnie d'origine au sujet notamment des dates de réglage ou d'entrée en service du système ou encore de questions de routage dans le réseau. Les coordonnées précises de ces personnes devraient comporter un nom et un numéro de téléphone.

10 **Contact technique** – Personne à consulter au sujet de questions techniques telles que les essais du système. Les coordonnées précises de cette personne devraient comporter un nom et un numéro de téléphone.

12 **Observations complémentaires** – Outre qu'on peut y faire figurer d'autres renseignements propres à une Administration/compagnie d'exploitation, ce champ donne le supplément d'information nécessaire au réglage et à la maintenance du système.

Références

[1] Recommandation UIT-T M.1020 (1993), *Caractéristiques des circuits internationaux loués de qualité spéciale avec adaptation spéciale sur la largeur de bande.*

[2] Recommandation M.1400 du CCITT (1992), *Désignations pour les réseaux internationaux.*